

COMMUNE DE MENTON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS  
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN  
ET DE SEISME

CARTE DES EFFETS DE SITE  
EN RISQUE SISMIQUE

COPIE CERTIFIEE CONFORME  
L'ingénieur divisionnaire des T.P.E.  
Chef du service aménagement  
urbanisme opérationnel  
*Bernard MARTIN*  
Bernard MARTIN

Echelle : 1/5 000  
PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le 31 JUILLET 1987  
VALANT PPR conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 26 Novembre 1999  
ENQUETE DU 11 Octobre au 10 Novembre 1999  
APPROBATION DU PPR : 14 Février 2001

ETABLIE EN SEPTEMBRE 1986 PAR LE LABORATOIRE DE NICE  
DU CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT

LEGENDE

- ①  Zone alluviale de bord de mer. Epaisseur = 20 mètres de sable reposant sur du Flysch gréseux. Zone de liquéfaction possible.
  - ②  Zone alluviale de fond de vallon. Epaisseur = 10 mètres composition mal connue; possibilité de sable.
  - ③  Zone alluviale de bord de mer; partie Est de la commune. Epaisseur très faible = 5.00 m de sable reposant sur du Flysch.
  - ④  Quartier de Garavan; recouvrement de limon + argile reposant sur sable. Epaisseur > 20 m. Ebboulin du pied de la falaise de La Girauda.
  - ⑤  Flysch de variant.
  - ⑥  Zone de crête donnant des amplifications liées à la topographie.
  - ⑦  faciès gréseux du Flysch - marnes bleues - Crétacé supérieur.
  - ⑧  Jurassique calcaire avec amplification topographique.
- limite Nord de l'étude

1,2.....zone à comportement homogène vis-à-vis de la réponse à une sollicitation sismique.

L'annexe du règlement définit respectivement pour chacune de ces zones, les valeurs du coefficient d'amplitude R nécessaire à l'application des règles parasismiques 92.

